

II. LISTE DES LOTS

TRAVAUX

LOT N° 00 Prescriptions communes tous corps d'état	Page 07
LOT N° 01 Démolition	Page 11
LOT N° 02 Gros œuvre	Page 12
LOT N° 03 Maçonnerie et Divers	Page 13
LOT N° 04 Couverture / Etanchéité	Page 15
LOT N° 05 Protection coupe feu	Page 15
LOT N° 06 Gestion et pilotage des entreprises spécifiques	Page 16
LOT N° 07 Plâtrerie / Plafond / Doublage	Page 16
LOT N° 08 Menuiserie Alu et Habillage Tôle	Page 18
LOT N° 09 Grille de fermeture – Serrurerie	Page 20
LOT N° 10 Electricité	Page 21
LOT N° 11 Plomberie – Sanitaires	Page 25
LOT N° 12 Peinture / Revêtement de sol souple	Page 26
LOT N° 13 Menuiserie Diverse (pose mobilier)	Page 28
LOT N° 14 Nettoyage	Page 31

FOURNITURES DIRECTES

LOT N° 15 Mobilier	Page 32
LOT N° 16 Mobilier de réserve	Page 33
LOT N° 17 Détection incendie	Page 33
LOT N° 18 Protection Incendie Sprinkler	Page 33
LOT N° 19 Climatisation	Page 34
LOT N° 20 Rideau d'air chaud	Page 37
LOT N° 21 Parquet et Profils de Sol	Page 37
LOT N° 22 Luminaires	Page 38
LOT N° 23 Sonorisation vidéo	Page 40
LOT N° 24 Extincteur	Page 41
LOT N° 25 Antennes Antivol	Page 41
LOT N° 26 Comptage client	Page 42
LOT N° 27 Enseignes	Page 42
Annexes	Page 45

III. DESCRIPTIF PAR LOT

TRAVAUX

LOT 00 – PRESCRIPTIONS COMMUNES

1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les prescriptions techniques générales définissent les obligations de l'entrepreneur en ce qui concerne l'organisation des travaux, la qualité des matériaux employés, l'exécution des ouvrages.

Elles sont établies sur la base de documents d'ordre général (dernières éditions parues, un mois avant la date limite de dépôt des offres), à savoir :

- Les publications du Centre Scientifique et Technique du bâtiment
- Le Cahiers des prescriptions techniques générales
- Les Documents Techniques Unifiés (D.T.U)
- Les Normes Françaises
- Les normes A.F.N.O.R applicables aux fournitures et travaux de bâtiments
- Les prescriptions du R.E.E.F dernière édition

Les documents d'ordre général y compris ceux publiés dans le mois qui précède l'appel d'offres, demeurant contractuels dans leur intégralité.

En cas de contradiction entre le présent document et les textes officiels, ce sont les textes publiés par les Normes Françaises qui primeront.

2. ORGANISATION DU CHANTIER

a) Démarches

Il appartient à l'entrepreneur adjudicataire (entreprise générale ou contractant général) d'obtenir des administrations et services concessionnaires (municipalité, EDF, Service des eaux etc.), les directives et autorisations nécessaires à l'implantation du chantier et à son bon déroulement.

L'entreprise ou les entreprises adjudicataires devront se conformer aux réglementations particulières de la municipalité. Elles demanderont les autorisations nécessaires à l'exécution des travaux auprès des services administratifs compétents, au règlement de copropriété, aux prescriptions éventuelles des bailleurs.

Toutes contradictions entre les indications des services compétents de l'administration et le projet devront être signalées au Maître d'ouvrage avant tout commencement d'exécution des travaux.

Un Registre journal sera tenu par le Coordonnateur S.P.S. Chaque remarque faite sera annexée au compte rendu de chantier et devra être appliquée par l'entreprise concernée.

L'entreprise devra faire une inspection commune avec le Coordonnateur S.P.S afin d'établir le P.P.S.P.S. (Plan Particulier de Sécurité et de Prévention Santé), et ce, avant ou pendant le démarrage des travaux.

Elle devra fournir un P.P.S.P.S au Coordonnateur S.P.S et se conformer à ses recommandations. Le P.P.S.P.S devra être tenu à la disposition de tous les corps d'état sur le chantier et disponible à tout moment.

Le contractant ou entreprise générale établira systématiquement un planning général des travaux qui devra être diffusé à tous les intervenants de l'opération. La diffusion de ce document devra être produite impérativement avant le démarrage des travaux, et au minimum, une semaine avant le début, pour le bon déroulement de l'opération et afin de coordonner l'intervention des différents services internes du groupe.

Le planning des travaux inclura :

- Les dates de début et fin de travaux
- La date de réception
- Les dates de livraison des différentes fournitures directes (diffusion aux intervenants compris : enseignes, mobilier...)
- La décomposition de chaque phase de travaux (si besoin)

b) Palissade de chantier (si nécessaire)

L'entrepreneur aura à sa charge l'établissement d'une palissade étanche à la poussière jointive sur toute la hauteur et toute la largeur de l'ouverture. La fermeture du chantier avec un bloc porte fermant à clef sera produite dès le démarrage des travaux (sauf cas spécifiques).

La palissade sera implantée conformément aux prescriptions de la municipalité et/ou du service technique du centre commercial et/ou du Maître d'ouvrage. Elle ne sera déplacée que pour la mise en place de la devanture définitive (Se renseigner auprès des services compétents pour les spécifications particulières.)

Sur la palissade, devront figurer :

- le numéro du permis de démolir, s'il y a lieu
- le numéro du permis de construire ou de déclaration préalable ou toutes autres autorisations administratives
- les coordonnées du Maître d'ouvrage, du Maître d'oeuvre, et de l'entreprise générale responsable sur le chantier
- la déclaration préalable (fournie par le Maître d'ouvrage)
- un panneau de chantier « Interdit au public »
- un panneau de chantier « Port du casque obligatoire »
- les affiches publicitaires (fournies par le Maître d'ouvrage)

Sur rue :

- balisage de jour et de nuit de cette dernière pour passage piétons

3. EXECUTION DES OUVRAGES

Toutes les dispositions spécifiées au devis descriptif de base, les annexes, les plans, le cahier des prescriptions spéciales, et les documents contractuels constituant le marché, devront être respectés, tant en ce qui concerne le choix des matériaux que le mode de construction.

De plus, l'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables dans l'ordre général et par analogie, étant entendu qu'il doit assurer le complet et parfait achèvement des travaux, (conformément aux règles de l'art et de la bonne construction et ce sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration de son prix forfaitaire pour raison d'omission aux plans et devis descriptif). L'entrepreneur s'étant rendu compte exactement des ouvrages à exécuter et ayant sollicité auprès du Maître d'ouvrage tous les renseignements utiles complémentaires.

Tous travaux supplémentaires pouvant être anticipés ou prévisibles au moment de la visite de chiffrage ne pourront être pris en compte.

Toutes les cotes portées sur les plans sont mentionnées à titre indicatif.

Celles-ci devront donc être prises et vérifiées sur place avant le commencement des travaux par l'entrepreneur général, et communiquées pour avis ou accord sur modification au Maître d'ouvrage et au service aménagement (la correction et la diffusion des plans modificatifs étant effectuée par le contractant)

Avant chaque début de chantier, le contractant ou entreprise générale doit présenter au bureau de contrôle et au Maître d'ouvrage :

- les plans de réseaux électriques
- les plans de réseaux éclairage de sécurité
- les certificats de classement au feu des matériaux
- le planning d'intervention des entreprises
- les notes de calculs bétons, structures etc
- les plans des installations de climatisation + VMC.

4. QUALITE DES MATERIAUX - ESSAIS - ECHANTILLONS

L'entrepreneur devra fournir les PV de résistance au feu, le ou les schémas unifilaires au bureau de contrôle, au Maître d'ouvrage, au Maître d'oeuvre et obtenir le conseil.

A défaut de spécification contraire et formelle donnée au cours du présent document, les matériaux employés seront toujours de première qualité dans l'espèce indiquée.

En dehors des essais obligatoires, les essais spéciaux seront également effectués et compris dans le prix du marché, ainsi que les frais résultant des dits essais.

Des échantillons ou modèles nécessaires à la présentation ou à la mise au point d'un matériel ou d'un ouvrage particulier seront fournis sur demande.

5. ASSURANCES

Dans un premier temps, l'entrepreneur s'engage à contracter toutes les garanties nécessaires (décennales, biennales, responsabilité civile et défense recours).

Dans un deuxième temps, il s'engage à assurer une garantie d'un an minimum à compter de l'ouverture du magasin pendant laquelle il reste responsable de tout défaut (mauvaise exécution dans la mise en oeuvre des matériaux).

La garantie électrique sera prolongée jusqu'à la première vérification du magasin par un bureau de contrôle. Toutes les levées de réserve inhérentes à cette visite seront à la charge du lot concerné

Le remplacement ou la remise en état seront exécutés pendant le délai garanti, sans frais

En tout état de cause, l'entrepreneur et ses sous-traitants resteront responsables vis-à-vis du Maître d'ouvrage de l'état de ses locaux, de ses ouvrages, et de leur bonne tenue pendant le fonctionnement du magasin. L'entrepreneur fera son affaire personnelle des difficultés qu'il pourrait rencontrer pendant ou après les travaux avec les sous traitants éventuellement chargés de leur exécution.

Il devra présenter au Maître d'ouvrage une police d'assurance individuelle de base en état de validité, conformément à l'article 12 de la loi n° 78 12 du livre II du Code des Assurances, et en présomption des articles 1792 et 2270 du Code Civil ainsi que celles de ses sous-traitants (les traites ne pouvant être prises en compte sans l'obtention de cette condition).

L'entreprise devra fournir son numéro de K BIS, SIRET, numéro de TVA intracommunautaire etc.

En tout état de cause, l'acceptation du projet par l'entreprise implique que celle-ci reconnaisse être en règle avec l'administration (URSSAF, services fiscaux, assurances etc.) et ne peut être en faillite ou en redressement judiciaire à la date de l'engagement de l'entreprise à réaliser les travaux.

6. RECEPTION DES TRAVAUX

A la réception des travaux, le contractant ou entreprise générale est chargé de remettre au Maître d'ouvrage les plans de recollement de ces ouvrages sur CDROM (à diffuser dans un délai maximum de 3 mois après ouverture à l'attention d'Aurélié Bertin) comprenant :

- un plan de recollement global de tous les ouvrages (entreprises spécifiques comprises) aux formats DWG et PDF
- tous les schémas électriques aux formats DWG et PDF
- l'ensemble des fiches techniques des matériels et matériaux mis en œuvre
- les lettres d'attestation de pose
- les attestations de conformité des matériels en place
- les rapports finaux des Bureaux de Contrôle
- la fiche de réception de travaux confirmant les dates de levées de réserves
- les schémas unifilaires des installations électriques

Les retenues de garantie ne pourront être débloquées par le maître d'ouvrage qu'après réception de ces éléments par Aurélié Bertin ou Elisabeth Gaudin du Service Aménagement, et ce, 6 mois après ouverture (cas des succursales).

La réception des travaux sera planifiée par le contractant général en accord avec le maître d'ouvrage, la présence de l'affilié lors de la réception y est souhaitable.

Les entreprises concernées seront tenues d'assister à la réception des travaux, **les levées de réserves devront être réalisées impérativement avant la livraison de marchandise**, le planning étant généralement décomposé comme suit :

- Vendredi précédent l'ouverture : réception du magasin et fin contractuelle des travaux pour les entreprises (fin du planning)
- Lundi et mardi suivant : levée des réserves évoquées par les entreprises et fin de tous travaux
- Mercredi : livraison de la marchandise (pouvant être anticipée par le Maître d'Ouvrage) et mise en place de cette dernière.
- Judi : installation des systèmes antivol et comptage (par Nedap ou autre fournisseur à définir avec le service aménagement) et mise en place de la marchandise.
- Vendredi : ouverture

Le contractant général ou au enseigne (suivant le cas) aura à sa charge l'établissement et la diffusion du procès verbal de réception auprès des entreprises (copie au Maître d'Ouvrage), il sera le seul garant de la bonne levée des réserves dans les temps définis par le maître d'ouvrage.

Pour des raisons évidentes de bon fonctionnement, la livraison de la marchandise sera organisée seulement après la levée des réserves. Il ne pourra être toléré aucune interaction entre les travaux en cours et la prise de possession du magasin par le service commercial, toutes prestations non abouties (hors finitions minimales) au moment de la livraison de la marchandise seront déduites du marché initial.

1. PRESCRIPTIONS GENERALES

Propreté du chantier:

L'entrepreneur de maçonnerie ou l'entreprise générale sera responsable de la propreté du chantier et de l'ordre devant y régner, et ce jusqu'à réception du chantier. Il devra :

- Débarrasser le chantier de tous coffrages et autres matériaux
- Enlever les gravats au fur et à mesure de leur production
- Exécuter un nettoyage général avant chaque rendez-vous de chantier et à chaque fois que le besoin s'en fera sentir, ou qu'il lui sera demandé par le Maître d'œuvre ou le Maître d'ouvrage, et ce jusqu'à la réception définitive.

Divers:

L'entrepreneur ou contractant général devra prendre connaissance des lieux dans l'état actuel et signalera toutes contradictions avec le projet au Maître d'œuvre et à BONOBO (service aménagement) en temps utile (vérification des cotes avant et après mise à nu de la coque...).

Toutes modifications par le contractant des plans inhérents au chantier devront être soumises pour validation au Maître d'ouvrage ainsi qu'au service aménagement de BONOBO (à Damien Hardy ou Alexis Noël).

L'entreprise devra prévoir tous les travaux indispensables afin d'assurer le complet et parfait achèvement de ses travaux, conformément aux règles de l'art et de la bonne construction, et des lois en vigueur pour les locaux recevant le public.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

a) Installation de chantier

(Voir chapitre Organisation de chantier).

Nota: Activité du Centre Commercial / Horaires public & personnel / Accès Chantier

- Voir Cahier des charges Centre commercial
- Voir prescriptions de la mairie concernée

b) Palissade

Fourniture et pose d'une palissade pendant la durée des travaux. Cette palissade devra être conforme aux directives du centre commercial, prestation comprenant :

- Habillage mélaminé blanc Hauteur 3100 mm, retrait 800 mm
- porte 2 vantaux avec fermeture canon Européen Dim. 1400 x 2040
- Film Polyane de raccordement pour étanchéité à la poussière du haut de la palissade au plafond du mail, (ou toute hauteur suivant spécifications)
- Protection du sol du mail par isorel ou panneaux agglo de fibre sur retrait si besoin
- enlèvement et nettoyage en fin de chantier

(+ voir chapitre Organisation de chantier).

c) Démolition

L'entreprise s'engage à faire appel à un bureau d'études spécialisé qui fourni les notes de calculs correspondant aux travaux, avant toute démolition touchant à la structure du bâtiment, pouvant influencer sur la solidité du local, du bâtiment en tout ou partie, et pouvant entraîner des dégradations à des tiers éventuels.

NB : un constat d'huissier contradictoire ou référé préventif devra être réalisé avant toute intervention touchant à la structure de l'immeuble sur l'ensemble des étages et tiers de l'immeuble et la cellule elle-même. Ce constat devra être contradictoire entre toutes les parties (propriétaire, Maître d'Ouvrage, entreprises...). Il sera également réalisé une mission de solidité auprès d'un Bureau de Contrôle (Bureau Véritas – Mr Roué) pour toute intervention touchant à la structure du bâtiment.

L'entreprise s'engage à la bonne coordination des travaux, à respecter la sécurité de ses ouvriers et tiers, s'il y a lieu, et à respecter toutes remarques inscrites sur le Plan Général de Coordination (P.G.C) en conformité avec le PPS (Plan Particulier de Sécurité et de Prévention Santé).

Façade :

Dépose complète de l'ensemble de la façade existante, (habillage, miroiterie etc.), y compris ossature, patte de fixation (suivant plans). Seuls les éléments de structure support bandeau de façade seront conservés ou adaptés suivant le plan projet d'aménagement façade.

Dépose des enseignes et logos existants.

Intérieur :

Prévoir la démolition de tout l'aménagement intérieur

D'une manière générale, l'ensemble de la cellule sera mis à nu, sauf éléments récupérables, tel que convenu avec le maître d'ouvrage (murs, sol et plafond)

LOT 02 – GROS OEUVRE

1. DESCRIPTION DES OUVRAGES

a) Chape

Réalisation d'une chape lisse de finition pour la mise à niveau de la cellule, devant recevoir un parquet flottant ou revêtement PVC. Elle devra être exécutée dans un délai permettant un séchage parfait.

Vérification de la planimétrie du sol, tolérance 5 mm à la règle de 2 m. Epaisseur jusqu'à 8 cm

b) Démolition de seuil sur entrée

A définir

c) Rebouchage en maçonnerie

Voir étude en coordination avec le bureau d'étude et le bureau de contrôle pour accord.

d) Escalier

Voir dossier d'aménagement.

e) Structure

Voir étude en coordination avec le bureau d'étude et le bureau de contrôle pour accord.

f) Sas d'entrée

Forme de pente si nécessaire pour accessibilité aux handicapés dans le respect de la réglementation en vigueur.

g.) Murs séparatifs des cellules

Voir dossier d'aménagement.

Documents de base :

Pour l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra se conformer aux dispositions définies dans les documents techniques suivants :

Le cahier des charges des travaux de maçonnerie, de béton armé et de plâtrerie

Le cahier des charges des enduits aux mortiers de liant hydraulique DTU n°26.1

Le cahier des charges des chapes et dalles à base de liant hydraulique DTU n° 26.2

Les normes françaises de la classe P ayant trait aux matériaux, matériels et méthodes mis en œuvre pour la réalisation du présent lot

Avis du rapport initial du Bureau de Contrôle

Mission de solidarité du Bureau de Contrôle

Constat d'huissier contradictoire de la structure

LOT 03 – MAÇONNERIE & DIVERS

1. FAÇADE

Voir plan d'aménagement

2. SAIGNEES EN SOL

Réalisation de saignées en sol pour passage des fourreaux d'alimentation (Diam 32) de la caisse aux antennes antivol et aux bornes de comptage, y compris rebouchage des saignées et lissage par mortier

- **De la caisse au système de comptage ou de la caisse à la cloison arrière caisse si passage en faux plafond (système « easycomptage »)**
- **De la caisse aux antennes anti-vol**
- **Alimentations électriques diverses (fourreaux pour câbles RJ 45 : branchement du routeur situé dans la caisse jusqu'à la zone d'étiquetage)**
- **Fourniture et pose de 3 fourreaux aiguillés Ø16mm de la caisse à la zone étiquetage**

Documents de base :

Pour l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra se conformer aux dispositions définies dans les documents techniques suivants :

- Le cahier des charges des travaux de maçonnerie, de béton armé et de plâtrerie
- Le cahier des charges des enduits aux mortiers de liant hydraulique DTU N° 26.1
- Le cahier des charges des chapes et dalle à base de liant hydraulique DTU N° 26.2
- Les Normes Françaises de la classe P ayant trait aux matériaux, matériels et méthodes mis en œuvre pour la réalisation du présent lot.
- L'avis du bureau de contrôle

3. CALFEUTREMENT

En fonction de l'état actuel de la boutique. Réalisation d'un calfeutrement pour obtention du degré C.F. des sols, murs et plafonds par rapport aux tiers (conformément à la réglementation en vigueur).

- Cf. rapport initial du bureau de contrôle.

4. CARRELAGE (FINITION AU DROIT DU RIDEAU METALLIQUE)

(Selon prescriptions particulières des centres commerciaux)

Documents de base :

Pour l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra se conformer aux dispositions définies dans les documents techniques suivants :

- Spécifications normatives générales et en particulier aux dispositions des TDU, Normes Françaises et avis techniques du CSTB
- Le cahier des charges des travaux de revêtements de sol scellés DTU N° 52.1
- Le cahier des charges de travaux de maçonnerie DTU N°N 20
- Les avis techniques des matériaux ou procédés utilisés
- Le guide des montages des fabricants des matériaux ou procédés utilisés

Travaux à exécuter :

En centre commercial, le carrelage (dito mail) est posé scellé ou collé avec forme de pente pour compensation de l'épaisseur du parquet au droit du rideau métallique.

Une bande de carrelage ou marbre sur 30 cm environ sera posée en liaison du mail et du parquet sur la largeur de l'entrée.

- Carrelage dito mail

5. CARRELAGE SAS D'ENTREE

(En centre ville)

Documents de base :

Pour l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra se conformer aux dispositions définies dans les documents techniques suivants :

- Spécifications normatives générales et en particulier aux dispositions des DTU, Normes Françaises et avis techniques du CSTB
- Le cahier des charges des travaux de revêtements de sol scellés DTU N° 52.1
- Le cahier des charges de travaux de maçonnerie DTU N° 20
- Les avis techniques des matériaux ou procédés utilisés
- Le guide des montages des fabricants des matériaux ou procédés utilisés

Travaux à exécuter :

Carrelage type grés Cérame 30 x 30 ton crème structuré en pose scellée ou collée (Référence : 415 Gris) avec forme de pente pour compensation de l'épaisseur du parquet dans le sas d'entrée en centre ville.

Les carrelages référencés pourront varier si demande particulière de la mairie.

Remarque : Pour les magasins de centre-ville, la réservation au sol dans le SAS d'entrée pour la création d'une fosse pour tapis essuie-pieds type DINAC Aravis n'est pas indispensable, dans la mesure où l'épaisseur du tapis essuie-pieds est la même que le parquet.

La fourniture du carrelage est à la charge du Maître d'Ouvrage, le calcul des quantités à livrer (compris la majoration du coefficient de chutes et coupes) est à la charge du contractant général après validation du Maître d'Ouvrage. Le bon de commande est à envoyer au Maître d'Ouvrage (Groupe Beaumanoir dans le cas succursale) pour les commandes directes.

- Bon de commande en Annexe

1. PRESTATION GERE ET PILOTEE PAR LE LOT CLIMATISATION

Voir dossier Aménagement

(Selon prescriptions particulières des centres commerciaux)

A. CROSSES SORTIES DE TOITURE

Réalisation de sortie de toiture (pour passage des liaisons) y compris percement, costière acier support d'étanchéité et sur colerette et relevé d'étanchéité

- Pour passage des liaisons frigorifiques dans le cas de climatisation autonome

B. PLOTS SUPPORTS GROUPES

Supports des groupes en toiture, y compris protection et relevé d'étanchéité (suivants spécifications)

- Pour support des groupes frigorifiques dans le cas de climatisation autonome

2. PRESTATION GERE ET PILOTEE PAR LE LOT MENUISERIE

En centre ville, sera éventuellement prévue au dessus de la façade menuisée, et sur toute sa longueur, une corniche formant étanchéité avec la façade par casquette zinc et solin d'étanchéité, conformément au DTU, et ce, afin d'assurer la pérennité de tous ouvrages exposés aux intempéries.

LOT 05 – PROTECTION COUPE FEU

Les maîtres d'œuvre devront, après démolition et mise à nu de la coque, vérifier la conformité du cloisonnement au feu du local par rapport aux fiers (verticaux et horizontaux), en fonction de son classement, et prendre les mesures nécessaires à la mise en conformité du local.

La stabilité au feu des structures du bâtiment devra également être vérifiée sur tous les éléments de structure (prendre un soin particulier aux poutres et poteaux métalliques) visibles dans le volume du local. Si nécessaire, une mise en conformité est indispensable.

Réalisation d'une protection coupe feu selon la réglementation en vigueur, classement de l'établissement et rapport initial du bureau de contrôle. L'entrepreneur devra fournir en 3 exemplaires le PV des matériaux au contractant général. Un exemplaire doit être remis au Maître d'ouvrage.

1. FLOCCAGE COUPE FEU (à vérifier suivant la réglementation en vigueur, le classement de l'établissement, et suivant les préconisations du rapport initial du bureau de contrôle)

Réalisation d'une protection coupe feu (degré à vérifier en fonction du classement ERP) par floccage en sous face plancher y compris neigalito

Vérifier les prescriptions du bureau de contrôle (Rapport initial)

2. CLOISONNEMENT COUPE FEU (à vérifier suivant réglementation en vigueur et classement de l'établissement)

Réalisation d'une cloison de type Placostil sur ossature galva coupe feu

Entre la surface de vente et la zone d'étiquetage (selon avis du bureau de contrôle et plan d'aménagement)

Vérifier les prescriptions du bureau de contrôle (Rapport initial)

Le chiffrage s'établira y compris calfeutrement et reprises de plâtrerie diverses

Travaux à exécuter :

1. FAUX PLAFOND BA13

Réalisation d'un plafond en zone cabine suivant plan type plaques de BA13 parfaitement calicoté suivant les règles de l'art comprenant ossature Placostil, bandes et enduits 2 passes

Faux plafond : hauteur à 2.80 m (cas spécifique, à vérifier sur plan)

Caquette périphérique : hauteur à 2.80 m (cas spécifique à vérifier sur plan) avec remontée de 15cm (cas général, à vérifier sur plan)

Tablette périphérique : hauteur à 2.80 m (cas général, à vérifier sur plan) avec remontée de 15cm avec plateau médium + câble support type Gripple (cas général, à vérifier sur plan)

Important : L'ossature du faux plafond à prévoir doit tenir compte du plan d'éclairage, de climatisation (lot climatisation) et de la position des têtes de sprinklers.

- En surface de vente et zone vitrines

2. OSSATURE PRIMAIRE

Ossature primaire pour grande hauteur si nécessaire, et dispositions à adapter en fonction des surcharges, luminaires etc.

- Sur l'ensemble de la surface de vente

3. TRAPPE DE VISITE

Concernant la trappe d'accès au volet roulant, celle-ci doit pouvoir être démontée manuellement et doivent pouvoir permettre la dépose du bloc moteur complet.

4. RENFORTS DE FIXATION

Prévoir des renforts en plafond de vitrines afin de fixer la grille support PLV

Prévoir des renforts en doublages et cloisons Placostil pour fixation des barres de soutien du mobilier périphérique et des poteaux, ainsi qu'en zone cabine pour fixation des patères, barres de rideaux et barre d'appui PMR.

- En plafond des vitrines suivant plan et détail Annexes
- En doublages et cloisons suivant plan et détail Annexe
- En zone cabine suivant plan et détail Annexe

5. SOFFITES ET PLENUM

Fourniture et pose de plaques type placoplâtre BA 13 sur ossature M48 ou collé. Pour habillage des retombées de plafonds (vitrines, poutres, etc.)

- Aménagement suivant plan du magasin

6. DOUBLAGES PLACOSTIL

Fourniture et pose de plaques type placoplâtre BA 13 sur ossature M48 ou collé suivant plans et support, finition soignée des joints.

- Sur l'ensemble des murs visibles de la surface de vente magasin ne pouvant pas recevoir un doublage de type BA13 collé ou devant être désolidarisé des murs pour raison d'humidité.

3. BLOC PORTE COUPE FEU

Fourniture et pose d'un bloc porte à âme pleine coupe feu ou pare flammes en fonction de la catégorie du local, entre la surface de vente et la zone d'étiquetage (selon avis du bureau de contrôle.)

Vérifier les prescriptions du bureau de contrôle

LOT 06 – GESTION ET PILOTAGE DES ENTREPRISES SPECIFIQUES

Les prestations Sprinklers/Climatisation (fournitures directes) seront gérées et pilotées par le contractant général pour le compte du maître d'ouvrage, dans la limite financière fixée par ce dernier (hors pilotage détection incendie et BET annexe).

En contrepartie, le contractant général, devra :

Assumer la responsabilité concernant la gestion, l'organisation et la réalisation de ces activités

Piloter les sociétés au même titre que ses entreprises de travaux (délais, organisation, administratif, garantie de parfait achèvement...) : un plan d'implantation initial étant à transmettre par l'entreprise

Le contractant général devra être vigilant à l'implantation des têtes de sprinklage en fonction des aménagements (cloisons, cabines).

LOT 07 – PLATRERIE / PLAFOND / DOUBLAGE

Documents de base:

Pour l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur, sous contrôle du Maître d'œuvre devra se conformer aux dispositions définies dans les documents techniques suivants :

- Spécifications normatives générales et en particulier aux dispositions des DTU, Normes Françaises et avis techniques du CSTB
- Les avis techniques des matériaux ou procédés utilisés
- Le cahier des charges des travaux de plâtrerie DTU 25.41 – 25.42
- Les guides de montage des fabricants des Matériaux ou procédés (systèmes PLACOPLATRE
- 20 rue Victorien Sardou – 92563 RUEIL MALMAISON Cedex Tél. 01 47 32 92 03 Fax 01 47 08 44 10)
- Le cahier des charges des travaux de mise en œuvre des plafonds suspendus en matériaux d'origine minérale et en panneaux dérivés du bois DTU N° 58.1

Tous les travaux de plâtrerie incluront les traitements soigneux des arêtes par cornières d'angles et des joints entre panneaux par bandes pour joints Placoplâtre posés à joint PLACOMIX.

Il appartiendra à l'entreprise de prévoir le type d'ossature métallique ainsi que les fixations adaptées au support afin de rattraper, si nécessaire, la planimétrie et la verticalité des existants.

Un plan de détail précis devra être réalisé par le maître d'œuvre, adapté aux cotes précises du mobilier et au plan d'implantation, pour préciser :

- Les cotes impératives des doublages ou cloisons recevant le mobilier
- Le positionnement des renforts
- Le positionnement des alimentations électriques

7. CLOISONNEMENT

Fourniture et pose de cloison de distribution type Placostil 74 mm / 48 mm pour la création des sanitaires, zone étiquetage, bureau, séparation zone cabine, cloisons de cabines, etc.

- Aménagement suivant plan du magasin

8. DOUBLAGE BA13 COLLE

Fourniture et pose de plaques type placoplâtre BA 13 collé suivant support, finition soignée des joints.

- Sur l'ensemble des murs visibles de la surface de vente magasin non doublés en placostil.

9. BLOCS PORTES ISOPLANES

- Bloc porte isoplane pré peint (voir plans)
- Béquille droite type Bezault coloris aluminium anodisé naturel en surface de vente
- Serrure à cylindre pour sanitaires
 - Aménagement suivant plan du magasin
 - Pour des raisons d'esthétique, les blocs porte donnant sur les vitrines ne posséderont qu'une poignée coté surface de vente et seront donc équipées d'un pêne à bille.

10. BLOCS PORTES PLEINES

- Bloc porte pleine pour reprise et fixation des miroirs et panneaux muraux (voir plans)
- Béquille droite type Bezault coloris aluminium anodisé naturel en surface de vente
- DigiCode : Verrou mécanique à code UNITECNIC 2200 FPE - Réf : Manutan 1988M26
- Groom
 - Aménagement suivant plan du magasin

11. PLAFOND DALLES MINÉRALES (LOCAUX ANNEXES)

En accord avec le Maître d'ouvrage, vérifier l'état des locaux annexes.

Si le plafond existant est en mauvais état, prévoir des dalles minérales coloris blanc 600 x 600 type Armstrong ou similaire, ossature apparente laquée blanche.

Magasins des centres commerciaux : pas de faux plafond en réserves et sanitaires.

12. PLAFOND DALLES RESILLE (SANITAIRE)

Pas de plafond en sanitaire.

LOT 08 – MENUISERIE ALU ET HABILLAGE TOLE – MIROITERIE

Documents de base :

Pour l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra se conformer aux dispositions définies dans les documents techniques suivants :

- DTU N° 32.1 constructions métalliques pour le bâtiment charpente acier – juin 1964
- DTU N° 32.2 constructions métalliques charpentes en alliage d'aluminium – avril 1997 avec additif n° 1 de novembre 1971 et l'additif n° 2 de septembre 1973.
- DTU N° 37.1 cahier des charges applicables aux travaux de menuiserie métallique – mars 1984 et annexes communes au DTU N° 36.1/37.1 de janvier / février 1985 et erratum de juin 1985
- DTU N° 39 miroiterie – vitrerie – février 1987
- Normes AFNOR – menuiseries NFP 20.501 – 20.502 – 20.503 – 20.504 – 20.505 – 20.506 – 24.351 91.450 – 85.301 – NFA 36.321 – NFF 24.301 – 24101.

Les travaux prévus au présent lot comprendront la fourniture et pose par tous les moyens appropriés de tous les ouvrages décrits et nécessaires pour un parfait achèvement des travaux (réglages compris).

Les travaux comprendront :

- Tous les éléments de fixation, de réglage et de raidissement, qu'ils soient ou non décrits dans le présent descriptif.
- Tous les percements et scellements nécessaires à la bonne mise en oeuvre des ouvrages.
- Les joints et calfeutrements entre et autour des éléments constituant les façades.

En cas de désordres accidentels survenus à un quelconque endroit de la façade, celui-ci devra pouvoir être remplacé sans qu'il soit nécessaire de démonter d'autres éléments que ceux immédiatement adjacents.

- Ensemble laqué RAL 7044
- Vitrage Stadip 55-2 minimum dans le respect de la réglementation ou suivant spécificités des assurances.
- Section maxi des profilés du châssis de miroiterie : 60 x 45 mm (lisse basse en centre commercial : 100x45 mm)
- Pose des pare closes à l'extérieur
- Dans le cas ou une, ou plusieurs vitrines sont occultées par de la PLV, une solution de remplacement du verre par un matériau type panneau stratifié HPL épaisseur 10 ou 12mm, ou équivalent ayant la même résistance, pourra être envisagé si le coût reste inférieur au verre.

Pas de montants verifcaux intermédiaires en milieu de vitrage. Les films autocollants opacifiant sur les vitrages ne pourront être mis en oeuvre qu'avec l'accord du maître d'ouvrage

L'ensemble sas d'entrée est composé de :

- Deux portes en verre sécurité standard (Ht 2100 ou 2200) sur pivot frein encastré au sol (magasins en centre ville)
- Serrure basse de type centre ouvrant.
- Poignée type bâton de maréchal en inox brossé Lg 400mm Réf. LMC PO1100N (prévoir pour la fixation des poignées, 2 perçages entraxe 200mm sur axe vertical à 100mm du bord de la porte, hauteur du premier perçage à 950mm)
- Deux retours vitrés stadip 55-2 minimum formant sas d'entrée pour débatement des portes à l'extérieur
- Dans le cas d'un système de comptage « easycomptage » en centre ville, prévoir un poteau derrière la coulisse de rideau métallique avec une sortie d'un câble téléphone au sol relié à la caisse et en centre commercial les cellules sont encastrées dans les menuiseries à 1.40m du sol.
- Dans le cas de système de comptage standard (2 bornes de comptage) : raccorderment à la caisse

Le sas devra être suffisamment rigide pour reprendre le rideau métallique et les profilés composant sa structure, judicieusement réparti pour permettre la fixation des éléments constituant le faux plafond.

- Façades types en Annexes
- Détail poignée porte (+entraxes de perçage) en Annexe
- Détail réservation système de comptage « easycomptage » en Annexe jointes et sur documentation fabricant jointe

1. FAÇADE

En secteur sauvegardé, la façade fera l'objet d'une consultation préalable des services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (ABF).

- Idéalement deux vitrines symétriques, porte au centre.
- Sauf avis contraire de l'ABF, les habillages de façade seront composés de panneaux bois qualité marine, tôle, enduit suivant prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ou dispositions du centre commercial, formant pilastres et bandeaux. le tout laqué Ral 7044.
- Au dessus de la façade menuisée, sera éventuellement prévue une corniche sur toute la longueur formant étanchéité avec la façade par casquette zinc et solin d'étanchéité conformément au DTU.

Les existants prévus conservés en l'état seront peints RAL 7044 (

- Aménagement façade suivant plan du magasin

LOT 9 – GRILLE DE FERMETURE - SERRURERIE

1. RIDEAU METALLIQUE

- Manoeuvre par motorisation électrique.
- Coulisses en acier galvanisé de section adaptée avec cache coulisse colis dito façade.
- Grille de fermeture à lames micro perforées, sauf pour les 30 premiers cm en lames pleines.
- Finition RAL 7044 (à défaut : RAL 9010) ou selon exigences des Centres Commerciaux (positionnement suivant plan).
- Commande extérieure par boîtier à clé avec débrayage de secours intégré encastré à ht 1.10m (Fournir 3 clés de type centre ouvrant)
- Rappel de commande par bouton poussoir montée/descente à incorporer dans meuble caisse (positionnement suivant réglementation)
- Contacteur à clé avec débrayage manuel intégré au boîtier de commande en cas de coupure électrique obligatoire, sur la façade.

Contacteur en saillie à proscrire sauf cas de force majeure

- Moteur centré sur l'axe du rideau (pas de motorisation en bout d'axe).
- Butée mécanique en fin de course sur lame basse du rideau.
- Système de fin de course haut et bas
- Enroulement du mécanisme dans faux plafond ou dans coffre démontable
- Trappe d'accès au rideau facilement démontable à intégrer harmonieusement dans le plafond du sas (fractionnement du sas en 2 parties fixe+démontable) à définir avec le lot plâtrerie ou menuiserie.

Prévoir le remplacement de la serrure basse du rideau le jour de la réception (3 clés + clé de débrayage)

- Aménagement suivant plan du magasin

2. GRILLE A VENTELLE

Grille à ventelle pour local climatisation, lames pare pluies, l'ensemble traité antirouille prêt à peindre ou peint (modalités acoustiques à intégrer si besoin au lot climatisation). La section des grilles à ventelles sera vérifiée par le contractant général et fournie par le lot climatisation.

Celle-ci devra s'intégrer harmonieusement dans son contexte environnemental.

3. PORTES SPECIFIQUES

- Porte Issue de secours vers extérieur ou tiers : Barre anti-panique 3 points, blindage, et poignée tirante côté extérieur (coloris blanc) : prévoir un dispositif anti-vol simple (sonnerie avec report en caisse...) + alarme sonore dans certain cas.
- Porte issue de secours intérieure : Barre anti-panique 1 point, poignée tirante côté extérieur.
- Porte sortie vers extérieur : Porte métallique tôleée 1 face, serrure 3 points

LOT N° 10 – ELECTRICITE

Lors de l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra se conformer aux dispositions définies dans les documents techniques suivants :

- Spécifications normatives générales et en particulier aux dispositions des DTU, Normes Françaises et avis techniques du CSTB
- Prescriptions des services de l'E.D.F
- Normes NFC 12.100 – 14.100 – 15.100
- Normes NFC 32 concernant les conducteurs nus et isolés

Les appareils d'éclairage, leurs accessoires et les transfos devront être conformes :

- A la norme EN 60598 – NFC 61.110 – 68.101 et satisfaisant aux essais du fil incandescent à 850°
- Aux normes NFC 71.100 / CEI 598.1/NF – EN 60598 .1 concernant les luminaires, règles générales et généralités sur les essais
- Aux normes NFC 71.001 / CEI 598-2-1/NF – EN 60598-2-1 concernant les luminaires fixes
- Aux normes NFC 71.002 / CEI 598-2-2/NF – EN 60598-2-2 concernant les luminaires encastrés
- Aux normes NFC 71.005 / CEI 598-2-5/NF – EN 60598-2-5 concernant les projecteurs
- Aux normes NFC 71.006/ CEI 598-2-6/NF – EN 60598-2-6 concernant les luminaires à transformations intégrés pour lampes à filament de tungstène
- Aux normes NF – EN 60472/ NFC 52742 concernant les transformateurs
- A l'arrêté du 10 novembre 1976 concernant la sécurité des personnes et du public
- Au décret du 02 août 1983, décret 83721 et 83722, circulaire du 11 avril 1984 concernant l'éclairage

Tout produit mis en œuvre doit être conforme à la réglementation en vigueur

1. GENERALITES

Remarque générale:

L'entrepreneur doit fournir Les indications sur la puissance électrique utile permettant le bon fonctionnement du magasin (en concertation avec le lot climatisation). Le bilan de puissance doit être réalisé avant la réalisation du devis.

Le contractant devra alerter le Maître d'ouvrage en temps voulu pour la mise à disposition du courant et la procédure de raccordement définitif.

Le Contractant général et le lot électricité devront assurer la liaison avec les services travaux EDF et FRANCE TELECOM en coordination avec le Maître d'ouvrage

Installation téléphonique : demande à effectuer par le Maître d'ouvrage (affilié) auprès de France TELECOM de deux(ou trois) lignes analogiques (voir procédure jointe Annexe)

L'entrepreneur devra respecter la mise en conformité des installations prévues. L'armoire électrique devra être fermée par une porte d'armoire conforme ; Schéma électrique à fournir au bureau de contrôle. Etiquetage de l'armoire électrique avec repère des disjoncteurs.

La vérification de l'installation sera réalisée par un bureau de contrôle mandaté par le Maître d'ouvrage en centre commercial et centre ville. L'entreprise devra être présente lors du contrôle de conformité de l'installation en fin de chantier et être en mesure de fournir au bureau de contrôle toutes les informations nécessaires à l'établissement de son rapport (soumission du schéma unifilaire de l'installation pour approbation avant démarrage des travaux).

L'entreprise aura à sa charge l'obtention pour le compte du maître d'ouvrage du rapport consuel et de la mise en tension définitive par EDF, préalablement à l'ouverture du magasin.

L'entreprise remettra, à la réception des travaux, 3 dossiers de recellement du magasin concernant l'implantation des chemins de câbles, des boîtes de dérivation, le plan de câblage et le repérage par circuit des appareils d'éclairage. Un exemplaire de ce dossier devra être fixé dans une pochette plastique à l'intérieur de la porte du TGBT.

Le jour de la réception, l'entreprise expliquera à la responsable du magasin et à son adjointe le fonctionnement de l'installation (**Il est impératif que l'entreprise indique ses coordonnées étiqetées sur la porte de l'armoire électrique du magasin**). Les appareils orientables devront être correctement positionnés et orientés vers les zones à mettre en valeur.

Dans le cas des succursales : le contractant général devra, en coordination avec le service aménagement, faire les démarches nécessaires auprès des services de distribution d'électricité concernés (EDF en priorité)

- cf. Procédure de branchement d'électricité

2. DISPOSITIONS GENERALES

Les travaux seront réalisés dans le strict respect du plan d'implantation validé par le service aménagement BONOBO.

Il est indispensable de dissocier les courants forts des courants faibles dès la distribution des câbles

- Dépose de l'installation existante
- Mise en place d'un tableau provisoire et éclairage de chantier
- Liaison compteur EDF et disjoncteur si nécessaire
- TGBT
- Mise à la terre
- Profexions sur micro disjoncteur repérées par des étiquettes gravées portant la référence du circuit ou de l'appareil correspondant
- Lignes d'éclairage à croiser
- Allumage des circuits au TGBT - 1 contacteur général d'allumage à clé à placer dans meuble caisse
- Hortoge hebdomadaire (sur circuit d'alimentation vitrines et enseigne – réglage : courant entre 7.00h et 22.00h)

3. EQUIPEMENT PRISES

- Caisse :
 - 20 PC montées sur caisse double (10 sur caisse simple) par le fabricant de mobilier, à raccorder par l'électricien
 - Surface de vente :
 - PC 16A + T réparties en périphérie de la surface de vente (hauteur : 20 cm du sol) suivant plan
 - Vitrines :
 - 1 PC 16A + T par vitrine à 150mm du sol suivant plan
 - Zone Étiquetage :
 - 6 PC 16A + T pour sono/vidéo
 - 1 PC 16A + T pour bureau
 - 6 PC 16A + T pour l'emplacement libre
- Nota : cet emplacement correspondra éventuellement à une zone Réfrigérateur/Micro-onde
- 2 PC 16A + T supplémentaires

4. EQUIPEMENT TELEPHONIQUE

- Trois lignes analogiques câblées de la tête France Télécom jusqu'à la caisse double (2 si caisse simple), avec report en zone étiquetage :
 - d'une ligne analogique configurée ADSL/TPE
 - d'une ligne analogique normale Tél/Fax
- Deux prises normalisées France Télécom à positionner dans le meuble caisse et une en zone étiquetage (ligne d'appel doublé)
- L'électricien devra identifier les 2 (ou 3) lignes sur chaque prise.
 - Schéma de câblage en Annexe

5. EQUIPEMENT INFORMATIQUE

- Routeur en caisse
- Fourniture et pose de 3 fourreaux aigüillés Ø16mm de la caisse à la zone étiquetage

6. ALIMENTATIONS DIVERSES

- Alimentation pour écran plasma arrière de caisse
- Alimentation éclairage indirect de mobilier mural selon plan
- Alimentation pour rideau de fermeture
- Alimentation pour climatisation
- Alimentation (option) pour convecteurs en local étiquetage, indispensable dans le cas des succursales. Chauffage des zones d'étiquetage en collaboration avec le lot Climatisation (cas des succursales)
- Il sera prévu un chauffage des locaux cités adapté par convecteur ou aérotherme si besoin.
- Alimentation pour ballon d'eau chaude sanitaire
- Alimentation pour rideau d'air chaud (magasin centre ville)
- Alimentation enseigne
- Antennes antivol : alimentation sur bloc PC caisse. Fourreaux aigüillés et saignées au sol, de la caisse aux barrières antivol selon plan fourni (câblage effectué par le fournisseur d'antennes)
- Bornes de comptage client : alimentation sur bloc PC caisse. Fourreaux aigüillés et saignée au sol (si besoin), de la caisse aux bornes de comptage (différent si version de comptage encastré : passage des câbles en plafond + fourreaux aigüillés et saignée au sol, de la caisse à la cloison arrière caisse), selon plan fourni. Pose du câblage fourni par Easycomptage en début de chantier

7. EQUIPEMENT ECLAIRAGE

- **Transmettre si modification les plans au fournisseur pour étude d'implantation des spots et établissement du devis**
- Commande des fournitures par le maître d'ouvrage, organisation des livraisons à la charge du contractant général, ou du lot concerné
- Pose et raccordement par l'électricien, la consultation du fournisseur est à effectuer par le contractant général pour le compte du Maître d'ouvrage.
- Eclairage réserve par réglettes fluo étanches en simple allumage (quantités à préciser par électricien)
- Eclairage sanitaire : hublot en simple allumage

8. EQUIPEMENT SECURITE

- Contacteur général d'allumage à clé y compris relais bloc télécommande pour blocs de secours

Localisation : meuble caisse

- Blocs issues de secours selon normes en vigueur
- Blocs d'ambiance selon normes en vigueur
- Arrêt d'urgence (coup de poing) climatisation et volet roulant avec bobine en tableau et voyant suivant réglementation (boîtier à clé obligatoire avec étiquetage mentionnant le circuit concerné)

Localisation : meuble caisse

- Coupure pompier (enseignes)
- Alarme Incendie (suivant le cas)
- Fourniture, pose et raccordement à la caisse ou à la porte d'un coffret d'alarme Type 4 à pile LEGRAND Réf 40651 sauf prescription spéciale qui exigerait un autre type d'alarme (suivant le cas)

9. EQUIPEMENT SONO/VIDEO

- Pose et raccordement par l'électricien du câblage de sono/video (fourni par la SARL LOOPS) selon plan fourni, la consultation du fournisseur est à effectuer par le contractant général pour le compte du Maître d'ouvrage. Câbles HP et Video à tirer jusqu'à l'emplacement sono/video en zone étiquetage.
- Transmettre les plans au fournisseur pour étude et établissement du devis.
 - Haut parleurs à encastrier dans le faux plafond (cloche intégrée en centre ville afin de limiter les nuisances sonores vers les tiers). Diamètre d'encastrement 180mm.
 - Ecran 40" (ou 55" pour une caisse double) en arrière de caisse: raccordements aux distributeurs, ampli, lecteur DVD et réglages.

- Commande des fournitures par le maître d'ouvrage, organisation des livraisons à la charge du contractant général, ou du lot concerné.

10. VMC

Sythématiquement dans les toilettes

Important :

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR :

- Le schéma unifilaire d'électricité avec les différents types de circuits alimentés
 - CE SCHEMA DOIT ETRE DISPOSE DANS L'ARMOIRE ELECTRIQUE, DANS LA POCHETTE PLASTIQUE COLLEE SUR LA PORTE.
- Le plan de recollement pour l'élaboration du DOE
- La nature et la section des conducteurs utilisés, ainsi que le type et le calibre des protections installées.
- Les indications sur la puissance électrique utile permettant le bon fonctionnement du magasin (en concertation avec le lot climatisation). Le bilan de puissance doit être réalisé avant la réalisation du devis.

LOT N° 11 – PLOMBERIE SANITAIRES

Documents de base

Pour l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra se conformer aux dispositions définies dans les documents techniques, suivants :

- Spécifications normatives générales et en particulier aux dispositions définies dans les documents techniques suivants :
 - Spécifications normatives générales et en particulier aux dispositions du DTU, Normes Françaises et avis techniques du CSTB
 - Le cahier des charges applicables aux travaux de plomberie sanitaire des bâtiments à usage d'habitation DTU N° 60
 - Le cahier des charges des travaux de canalisations en chlorure de polyvinyle DTU N° 60.41
 - Les Normes Française P41.201 à 41.204

Toutes les traversées de cloison se feront par l'intermédiaire de fourreaux en matière moulée souple assurant une libre dilatation

Toutes les pentes seront calculées avec soin de manière à ce que toutes les tuyauteries se vident normalement

1. TRAVAUX A EXECUTER

- a) Préalablement au lancement des travaux
 - Neutralisation de l'installation de plomberie
 - L'entrepreneur appellera l'attention du contractant général ou du Maître d'ouvrage en cas de découverte d'éléments dont l'état pourrait être la cause d'éventuels sinistres afin que toutes les directives puissent étre prises en conséquence
 - Conservation du comptage existant (si possible) et mise en place d'un compteur divisionnaire en cas de création
- b) Plomberie
 - Distribution EF/EC sous canalisation cuivre à partir du compteur d'eau (réseau flexible dans le cas d'alimentation générale non visible)
 - Evacuation sous canalisation PVC, bouchon de dégorgement si nécessaire
 - L'entreprse de climatisation se raccordera sur l'évacuation existante
 - WC blanc y compris abattant avec accessoires (dérouleux, balai WC, poubelle à pédale, miroir, porte serviette)

- Bac de lavage + évacuation, avec robinet mélangeur col de cygne ou robinet mélangeur +douchette eau chaude/eau froide (type IKEA Réf.HJUVIK 45cm Annexe N°51), y compris tablette et miroir. L'installation doit permettre l'usage d'un seau. Les robinets installés près du sol sans évacuation sont à proscrire (risque de dégât des eaux).
- Chauffe eau électrique de 15 litres à positionner judicieusement
- Tous les appareils devront être normalisés NF.

NB : dans certains locaux les sanitaires pourront être conservés et remis en état, il sera apporté une vérification particulière sur les mécanismes et étanchéité des joints

LOT N° 12 – PEINTURE – REVETEMENTS DE SOL

Documents de base :

Pour l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra se conformer aux dispositions définies dans les documents techniques, suivants :

- Spécifications normatives générales et en particulier aux dispositions des DTU, Normes Françaises et avis techniques du CSTB
- Les avis techniques des matériaux ou procédés utilisés
- Les guides de montage des fabricants des matériaux ou procédés utilisés
- Le cahier des charges des travaux de peinture DTU N° 59.1
- Le cahier des charges des travaux de revêtement plastique épais sur le béton et enduit à base de liant hydraulique DTU BNP N 59.2

Les produits utilisés proviendront uniquement de fabricants connus, de réputation solidement établie, et parfaitement compatibles avec les matériaux fournis par le Maître d'ouvrage.

La qualité de finition requise est définie par l'article 6.22 du DTU 59.1 état de finition B

Si, au début ou en cours d'exécution, l'entreprise constate que les conditions hygrométriques ou de température de l'air ambiant ne sont pas conformes au DTUN 59.1, il en avisera le contractant général qui décidera des mesures à prendre pour permettre la continuité des travaux et éventuellement la mise en place d'un système de chauffage ou de déshumidification

Le peintre s'assurera des conditions habituelles d'éclairage lors de la mise en oeuvre de ses produits (l'aspect final sera sous sa responsabilité)

Travaux à exécuter :

1. PEINTURE PLAFOND

Après reprise soigneuse des joints et préparation du support, application de deux couches de peinture sur l'ensemble des surfaces de plafond placoplâtres

- **Plafond vitrine : Peinture Gris Beige La Seigneurie Gauthier collection Arc en Ciel G0195 sur l'ensemble des plafonds vitrines (mat).**
- **Plafond surface de vente : Peinture Gris Beige La Seigneurie Gauthier collection Arc en Ciel G0195 sur l'ensemble du magasin si le plafond de celui-ci est inférieur 2.50m (mat)**
- **Plafond surface de vente : Peinture Gris Beige La Seigneurie Gauthier collection Arc en Ciel G0195 sur l'ensemble du magasin si le plafond de celui-ci est inférieur 2.50m. (mat).**
- **Plafond surface de vente : Peinture Gris Noir Ral 7021 sur l'ensemble du magasin si le plafond de celui-ci est supérieur à 2.95m pour le cas avec casquette et à 4.15m pour le cas avec tablette (mat).**

2. PEINTURE MURS

Après reprise soigneuse des joints et préparation du support, application de deux couches de peinture sur l'ensemble des surfaces des murs

- **Peinture Gris Taupe La Seigneurie Gauthier collection Arc en Ciel G0270 sur l'ensemble des murs visibles de surface de vente, vitrines et zone cabine (sauf arrière caisse) y compris casquette ou tablette suivant le cas (cf. plan) satiné velours.**
 - **ATTENTION cas avec tablette Peinture La Seigneurie Gauthier collection Arc en Ciel G0250 sur l'ensemble des murs visibles de surface de vente au dessus de la tablette (2.95m) jusqu'à 4.50m suivant le cas (cf. plan).**
 - **Principe et détail en Annexe**

3. PEINTURE ARRIERE CAISSE

Après reprise soigneuse des joints et préparation du support, application de deux couches de peinture sur l'ensemble des surfaces des murs

- **Peinture Orange La Seigneurie Gauthier collection Arc en Ciel Ral 2010 satiné velours) sur l'arrière de caisse jusqu'à la tablette ou casquette suivant le cas (cf. plan).**

4. PEINTURE MENUISERIES INTERIEURES

Après préparation du support, application de deux couches de **peinture satinée velours lessivable suivant ton des murs sur l'ensemble :**

- **des blocs portes donnant sur la surface de vente (zone cabine : Gris Taupe La Seigneurie Gauthier collection Arc en Ciel G0270**
- **de la sous-face de rideau métallique, et des trappes de visite démontables Gris Beige La Seigneurie Gauthier collection Arc en Ciel G0195**
- **des plinthes des locaux annexes**

5. PEINTURE MURS LOCAUX ANNEXES

Après reprise soignée des joints et préparation du support, application de 2 couches de propreté RAL 9010 sur l'ensemble des murs des locaux annexes, sur l'ensemble des murs de la zone étiquetage et des sanitaires

6. PEINTURE TUYAUTERIE

Mise en peinture des tuyauteries apparentes

7. RAGREAGE

Réalisation d'un ragréage, suivant besoins, y compris toutes sujétions d'accrochage au support

8. RAGREAGE FIBRE

Ragréage fibré (sur plancher bois) suivant besoin, y compris toutes sujétions d'accrochage au support

9. SOLS SOUPLES RESERVE

En accord avec le Maître d'ouvrage, vérifier l'état des locaux annexes.

Si le sol existant est en mauvais état, prévoir la fourniture et pose d'un revêtement plastique en lés classement UPEC U3P3C3 Coloris gris clair moucheté y compris toutes sujétions de pose en zone étiquetage, et relevés de 8 cm sur murs périphériques.

10. PEINTURE DE SOL

Dans le cas de support béton propre et sec en locaux annexes, il sera autorisé de réaliser une peinture de sol (coloris gris clair ou bleu clair)

11. TAPIS DE SOL ENTREE (MAGASIN CENTRE VILLE) + CARRELAGE ENTREE

Fourniture et pose dans l'entrée (magasin de centre ville) d'un tapis essuie-pieds type paillason diplomate 510 gris avec profilés d'aluminium.

En général l'épaisseur du tapis essuie-pieds est de même épaisseur que le carrelage.

Tapis type paillason diplomate 510 épaisseur 10 mm gris (systématique en centre ville)

12. PEINTURE DES MENUISERIES ALUMINIUM DE FAÇADE (à n'utiliser qu'en cas de récupération des éléments)

Après préparation du support, application de deux couches de laque RAL 7044 sur les profilés aluminium de façade (2 faces), ou grille à ventelle de climatisation si nécessaire.

13. PEINTURE DES MENUISERIES BOIS DE FAÇADE

Après préparation du support, application de deux couches de laque Ral 7044 sur les bandeaux bois et habillages de façade.

LOT 13- MENUISERIE - DIVERS (POSE MOBILIER)

1. GENERALITES

L'entrepreneur est tenu de se conformer aux normes, au cahier des charges des travaux de menuiserie en bois DTU N° 36, textes et lois en vigueur pour les locaux recevant du public.

Tous bois employés devront être classés M1, M2. Il sera demandé un certificat de classement en fin de travaux

Classement spécifique à vérifier auprès des centres commerciaux.

La fourniture du parquet est à la charge du Maître d'ouvrage et suivant plan, le calcul des quantités à livrer (compris coefficient de pertes et chutes) est à la charge du contractant général après validation du maître d'ouvrage.

Le parquet sera livré 48 heures au moins avant la pose et stocké dans le local commercial, afin de prendre l'hygrométrie du local.

La fourniture et la pose d'un film de polyéthylène en désolidarisation du support est obligatoire ainsi qu'une sous-couche isophonique

Prévoir les joints de dilatation dans le parquet tous les 8 mètres en largeur et 12 mètres en longueur, masqués par un couvre joint en aluminium anodisé naturel (**bon de commande en Annexe) (voir spécifications du fournisseur).**

Laisser un joint de 8 mm en périphérie du magasin pour que le parquet puisse se dilater.

Des accessoires de type nez de marches seront de coloris aluminium anodisé naturel.

CAS SOL PVC

Expona Weathered HisKory 6157 lame décor bois

Expona Aluminium Rivet Sheet 7213 dalle décor riveté

Ou suivant support inadapté (ex centre ville avec support difficile)

CAS SOL PARQUET

Alsafloor Solid SO114

La pose du mobilier doit être exécutée par des poseurs de mobilier professionnels ou par des menuisiers qualifiés.

Le poids du mobilier et la charge que celui-ci est susceptible de supporter nécessitent une qualité de pose parfaite.

Vérification du degré d'humidité de la chape (moins de 3%)

Préparation du support qui sera nettoyé de tous corps gras, trace de plâtre, de colle etc....

La tolérance maximum pour la planimétrie du sol existant est de 5 mm à la règle de 2 m. L'entreprise sera tenue responsable de tous « flottements du parquet » ou de vieillissement prématuré

Travaux à exécuter :

1. PLINTHES

Fourniture et pose de plinthes bois prêt à peindre ou laquées blanc - ht : 100mm ép : 10mm (y compris toutes sujétions de finition en acrylique)

- Sur l'ensemble des murs des locaux annexes

Fourniture et pose de plinthes médium La Seigneurie G0265 satiné velours ht : 100 mm ép : 10mm (y compris toutes sujétions de finition en acrylique)

- Sur l'ensemble des murs des vitrines
- Sur l'ensemble des murs visibles de la surface de vente
- Sur l'ensemble des murs de cabines

2. POSE DU PARQUET FLOTTANT OU PVC

Pose seule (sans fourniture) du parquet flottant et de sa sous-couche

- Sur l'ensemble de la surface de vente (Suivant plan d'aménagement)

3. POSE DE JOINTS DE DILATATION

Prévoir les joints de dilatation dans le parquet tous les 8 mètres en largeur et 12 mètres en longueur, masqués par un couvre joint en aluminium anodisé naturel

Suivant plan d'aménagement et prescriptions du fournisseur si nécessaire (possibilité de commander les profilés chez le fournisseur de parquet).

4. POSE DES PROFILS DE JONCTION, BORDURE ET ADAPTATION

Pose des accessoires de type profils de jonction (entre les différents parquets), profils de bordure (contre les menuiseries alu) ou profils d'adaptation (entre la surface de vente et la réserve) y compris découpes

Coloris aluminium anodisé naturel à commander par le contractant général avec le parquet

- Sur l'ensemble de la surface de vente
- Suivant plan d'aménagement
- Profil d'adaptation à positionner entre la surface de vente et la zone d'étiquetage
- Profil de transition à l'entrée du magasin suivant les besoins

5. POSE MOBILIER

- Pose du mobilier périphérique
- Pose du mobilier arrière caisse (si fourni par lot mobilier)
- Pose du mobilier commode/mural (si fourni par lot mobilier)
- Implantation vitrines
- Mise en place des podiums, pose des grilles PLV au plafond
- Implantation mobilier central
- à répartir suivant plan du magasin
- Implantation Zone Cabines – CA
- Mise en place de la zone cabine compris habillage des joues, linteaux, plinthes, miroirs, patères, tabouret, rideaux, barre d'appui en cabine handicapé.
- Implantation des accessoires Mobilier (central et périphérique)
- Caisse
- Mobilier de réserve (Mu, penderie, tablettes)
- **Sur l'ensemble de la surface de vente & local étiquetage. Suivant plan d'aménagement, notice du fabricant (Détails en Annexes)**

6. DIGICODE (cas des succursales)

Fourniture et pose d'un digicode pour accès réserve.

- Verrou mécanique à code UNITECNIC 2200 FPE
 - o Réf : 1988M26 de chez Manufan ou assimilé (h x l : 152 x 51 mm)

NOTA : OUVERTURE AVEC CODE MAIS FERMETURE SANS CODE (Code à inscrire au marqueur sous le tiroir caisse).

7. ESCALIER (cas particulier)

Voir plan d'aménagement

LOT N° 14 – NETTOYAGE

L'entreprise devra prévoir tous les nettoyages parfaits nécessaires à la mise en service de la boutique :

- Façade
- Vitrines intérieures et extérieures
- Locaux annexes
- sol
- Mobilier
- Cabines miroirs
- Tous les autres nettoyages nécessaires à la bonne présentation de la boutique.

Cette prestation devra impérativement être exécutée au tout dernier moment, préalablement à la réception des travaux. Elle pourra être reprise autant de fois que nécessaire en cas de malfaçons.

FOURNITURES DIRECTES

LOT N° 15 – MOBILIER

1. BASE DU CHIFFRAGE

Fourni par BONOBO service aménagement, sur la base du plan APD fourni par le groupe.

Voir descriptif technique au Book concept

2. DOCUMENTS DE BASE

Pour l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra se conformer aux dispositions définies dans les documents techniques suivants :

- Aux normes, textes et lois en vigueur pour les locaux recevant du public
- Le cahier des charges des travaux de menuiserie en bois DTU N ° 36
- Le cahier des charges des travaux de menuiserie métallique DTU N° 37.1
- Le cahier des charges des travaux de menuiserie miroiterie DTU N° 39
- Aux règles professionnelles de l'office des matériaux verriers Tecmaver
- Terminologies NFPN 23.101

Tous les matériaux employés devront être classés et les certificats de classement au feu seront à fournir au contractant général, au bureau de contrôle et au Maître d'ouvrage

3. MOBILIER SURFACE DE VENTE

Mobilier réalisé suivant le concept « BONOBO » Détail en annexes

Fourniture du mobilier par BONOBO et montage par le contractant général.

- Cadre mobile 180cm – CM180
- Cadre mobile 120cm – CM120
- Cadre mobile 60cm – CM60
- Armoire 1 colonne – A1
- Armoire 3 colonnes – A3
- Portant Accessoires – P. acc
- Panneaux Accessoires – Access
- Casier Jean 7 cases – CJ7
- Casier Jean 5 cases – CJ5
- Présentoir Jeans – PJ

Cahier des charges Bonobo

- Petit présentoir Jeans – Petit PJ
- Portant – P
- Table – T
- Table gigogne – T2
- Caisse – K
- Meuble arrière caisse – AK
- Grand miroir – MI100
- Miroir mural – MI

Livraison 8 jours après la prise en compte de la demande

LOT N° 16 – MOBILIER DE RESERVES

Les réserves doivent être aménagées conformément au plan fourni.

Le mobilier de réserve doit être commandé par BONOBO (fourniture non imposée dans le cas de magasin affilié)

Type de matériel à commander :

- Bureau droit 120 x 60 x 72 cm gris
- Caisson mobile
- Chaises / Escabeau grande hauteur / Tabouret
- Tableau blanc (plus accessoires : marqueurs, effaceurs etc....)
- Tableaux d'affichage en liège
- Armoire à pharmacie équipée
- Casiers vestiaires superposés avec cadenas (2 par colonne/1 par personne)
- Coffre fort compact
- Portant sur roulettes
- Kit de penderie pour cintres
- Armoire à clé
- Etagères avec crémaillère (Fourniture de 3 étagères en mélaminé blanc sur crémaillères dans les toilettes au-dessus de la cuvette WC et 3 étagères en mélaminé blanc pour le lecteur DVD, profondeur de 0,40 m au dessus du bureau en général)
- Rayonnage / Rack

LOT 17 – DETECTION INCENDIE

Voir dossier Aménagement

(Selon prescriptions particulières des centres commerciaux)

LOT 18 – PROTECTION INCENDIE - SPRINKLERS

L'entreprise concernée sera rémunérée directement par le maître d'ouvrage, et se conformera en tous points au planning général et aux conditions d'interventions établies par le contractant général désigné.

L'entreprise de Sprinklage devra fournir les plans de réseau à une échelle 1/50ème au contractant général et au Maître d'ouvrage, préalablement au démarrage des travaux. (Sans déplacement de l'implantation des luminaires et des écrans suspendus).

- **La nappe basse ne sera réalisée que sur la sur la zone de vente couverte par du plafond ou s'il existe des obstacles à 60cm des têtes hautes, (zone étiquetage et WC couverte par la nappe haute)**
- Les installations devront être conformes aux normes en vigueur

Cahier des charges Bonobo

De même, elle devra être présentée au bureau de contrôle et au contractant général :

- Ses besoins en terme d'accès à son installation (trappes en plafond)
- Les certificats de conformité de l'installation réalisée (insérés dan le DOE)

Voir dossier Aménagement (**Selon prescriptions particulières des centres commerciaux**)

Le Maître d'Oeuvre apportera une vigilance particulière à l'implantation des têtes de sprinklage en fonction des différents aménagements (cloisons, cabines, caissons de climatisation, escalier...)

Sauf cas exceptionnel, le Maître d'Ouvrage ne prendra à sa charge que la nappe basse, la nappe haute restant à la charge du bailleur.

LOT N° 19 – CLIMATISATION

L'entreprise concernée sera rémunérée directement par le maître d'ouvrage, et se conformera en tous points au planning général et aux conditions d'interventions établies par le contractant général désigné.

Avant le début des travaux, les entreprises de climatisation doivent fournir au Maître d'ouvrage et au contractant général un plan de climatisation (diffuseurs, armoire électrique, condenseurs, sans déplacement de l'implantation des luminaires) à l'échelle 1/50ème. Ces plans seront soumis à la validation du contractant général.

De même, l'entreprise devra présenter au bureau de contrôle et au contractant général (pour avis et archivage DOE) :

- les plans de l'installation de climatisation et les notes de calculs thermiques
- les PV des clapets coupe feu, du réseau de gaines (principale et secondaire) et les notices du matériel utilisé

Eviter l'implantation des cassettes dans le décaissé. Si pas d'autres possibilité, peindre les cassettes de la même couleur que le décaissé.

1. GENERALITES

En fonction de l'aménagement du local (apport calorifique, nouvelle installation électrique), répartition des cassettes en conséquence : caissonnées et peintes en noir Ral 7021, suspendues en plénum.

Climatisation par cassette à détente directe reliée sur armoire de climatisation.

Vérifier le plus tôt possible, la possibilité d'implantation des groupes extérieurs et obtenir les autorisations du propriétaire de l'immeuble ou de la copropriété.

Il conviendra de vérifier la hauteur minimum d'encastrement de 30 cm entre la sous-face du faux plafond et l'existant.

L'entrepreneur informera le contractant général et le Maître d'ouvrage en cas de découverte d'ouvrages dont l'état pourrait être la cause à court terme de fuites ou d'éventuels dégâts des eaux, afin que le Contractant général ou le Maître d'ouvrage puissent donner toutes les directives en conséquence.

Les percements et trous de moins de 150 x 150 mm pour assurer les passages de canalisation et fourreaux seront à la charge de l'entreprise de climatisation, ainsi que les scellements et raccords d'enduit en décollant.

Les traversées de mur, plancher et cloison se feront sous fourreaux en matière moulée assurant une libre dilatation. **Ces fourreaux assureront l'étanchéité du joint dans les traverses**

de plancher. Les pentes seront calculées avec soin de manière à ce que toutes les tuyauteries se vident normalement

L'entreprise de climatisation devra être présente lors du contrôle de la conformité de l'installation en fin de chantier et être en mesure de fournir au bureau de contrôle toutes les informations nécessaires à l'établissement. L'obtention du conseil sera à la charge de l'entrepreneur.

L'entreprise remettra à la réception des travaux, 3 dossiers de recollement du magasin, comprenant l'implantation complète de son installation et la documentation technique de chaque appareil. Un exemplaire de ce dossier sera fixé dans la pochette plastique sur la centrale de climatisation (y compris les positions des condensas derrière les cloisons)

Le jour de la réception ou de l'ouverture du magasin, l'entreprise de climatisation expliquera à la responsable du magasin et à son adjoint le fonctionnement de l'installation, ainsi que la procédure et la fréquence de nettoyage des filtres des appareils.

La puissance électrique du système de climatisation doit être transmise à l'électricien et au contractant général afin de permettre à ceux-ci de dimensionner le compteur électrique adapté.

2. DOCUMENTS DE BASE

Pour l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra se conformer aux dispositions définies dans les documents techniques suivants :

- Spécifiques normatives générales et en particulier aux dispositions des DTU, Normes Françaises et avis techniques du CSTB
- Le cahier des charges applicables aux travaux de plomberie sanitaires aux bâtiments à usage d'habitation DTU N° 60
- Le cahier des charges de travaux de canalisations en chlorure de polyvinyle DTU N° 60.31 – 60.41
- Les Normes Françaises P 41.201 à P41.204
- Arrêts des 14/05/1969 et 22/12/1975 relatifs à l'acoustique dans les logements
- Arrêt du 10/02/1972 modifié le 23/03/1978 et 07/01/1982
- Les normes techniques du CSTB
- Aux règles YTh77U et Th G77 et dernières évolutions

3. HYPOTHESES DE CALCUL

L'entreprise devra assurer une garantie de résultat et dimensionner son installation de manière à assurer le bien être de la clientèle en toutes saisons et cela sur les bases et dans le respect des critères ci-après :

Assurer une température de 21° C dans le magasin (cas de plus basse température retenue pour la zone climatique considérée)

L'entreprise devra impérativement préciser les points suivants pour son bilan thermique :

- Puissance d'éclairage installée (voir lot électricité et éclairage)
- Renouvellement d'air 3 volumes/heure, ou 15 m3/heure/personne soit 3 m3/heure – Taux d'occupation : 1 personne pour 3 m3
- Apport calorifique de 150 W par personne
- Réserve de marche de 15 %

Puissances Chaud et Froid de l'installation

Marques et référence des matériels mis en place (« Daikin » préconisé)

Le renouvellement d'air par apport d'air neuf, conformément à la réglementation, devra être pris en compte dans l'étude. L'apport d'air neuf pourra être réalisé en vrac en plénum, soit canalisé sous flexible

4. TRAVAUX A EXECUTER

a) Installation de climatisation

- Neutralisation de l'installation de climatisation existante si celle-ci est défectueuse et inutilisable. Sinon, recyclage de la climatisation existante et augmentation de puissance selon le bilan thermique.
- Traçage et découpe de tous les percements et trémies en faux plafond, doublages et cloisons nécessaires à la réalisation de ses travaux en objet
- Prévoir la ventilation des sanitaires, bureau, salle de repli et vestiaire
- Les thermostats régulateurs d'ambiance devront être facilement accessibles et judicieusement implantés pour ne pas subir d'influence perturbatrice (en zone fortement exposée au soleil par exemple).
- Prévoir télécommande à proximité de la caisse
- Puissance de référence :
 - o 120W/m² en Centre commercial puissance froid
 - o 140W/m² en Centre ville puissance froid (sauf avis contraire du bilan thermique réalisé par le lot Climatisation)

Attention aux volumes climatisés

Installation électrique

La prestation électrique démarre au disjoncteur général de climatisation dans le TGBT (disjoncteur à la charge du lot électricité), installation triphasée préconisée sauf prescriptions.

Le tableau de protection de l'installation de climatisation devra comporter une protection individuelle chaude et froide par cassette et/ou par une unité de production

L'installation sera raccordée sur l'horloge hebdomadaire. Les horaires de fonctionnement seront définis avec la responsable du magasin le jour la réception des travaux.

Aucun câblage ou tuyauterie ne sera visible dans la zone de vente

b) Contraintes annexes

L'entreprise de climatisation prendra en charge toutes les contraintes annexes liées à son installation telles que :

- difficultés de raccordement et d'évacuation
- contraintes d'évacuation des condensats
- contraintes d'accessibilité pour les opérations de maintenance et d'entretien courant

c) Maintenance

La prestation de l'entreprise inclura un contrat d'entretien d'un an à dater de la livraison

Fournisseurs référencés pour l'installation et la maintenance à consulter par le contractant général pour le compte du maître d'ouvrage dans le cas de succursale

LOT N° 20 – RIDEAU D'AIR CHAUD

L'entreprise devra prévoir, pour les magasins situés en centre ville, un rideau d'air chaud encastré, situé dans l'entrée du magasin (largeur et puissance à étudier selon hauteur sous plafond et largeur entrée).

Modèle encastré de marque :

- **Rideau 1 m 10** - Marque : FRICO Référence : THERMOZONE AR 200E
- **Rideau 1 m 50** - Marque : FRICO Référence : THERMOZONE AR 200E
- **Rideau 2 m** - Marque : FRICO Référence : THERMOZONE AR 200E

Prévoir télécommande filaire à proximité de la caisse

Nota : Les dimensions représentées sur les plans sont indicatives. Les dimensions réelles sont à adapter en fonction du matériel retenu.

LOT N° 21 – PARQUETS ET PROFILS DE SOL

Référence des parquets :

Alsafflor Solid SO114

Références des profilés de sol (Profils concept BONOBO) :

9340/9339 PROFILE DE JONCTION 1 Longueur 900/2700 mm
9349/9348 PROFILE D'ADAPTATION 1 Longueur 900/2700 mm
9357/9356 PROFILE DE BORDURE 1 Longueur 900/2700 mm
9370 PROFILE NEZ DE MARCHÉ 1 Longueur 2 500 mm

Possibilité de commander les profils correspondants en direct ou via le fournisseur de parquet

CAS AVEC SOL PVC

Référence des PVC :

Expona Weathered HisKory 6157 lame décor bois

Expona Aluminium Rivet Sheet 7213 dalle décor riveté

- Sur l'ensemble de la surface de vente
- Suivant plan d'aménagement du magasin
- Bon de commande en Annexe

La consultation du fournisseur est à effectuer par le contractant général pour le compte du Maître d'ouvrage. Il transmettra les quantités au fournisseur pour établissement du devis, en y intégrant les pertes et chutes.

Le contractant ou entreprise générale indiquera les dates de pose et de livraison (à indiquer sur le planning général de travaux).

Le maître d'ouvrage validera les commandes

Toute commande complémentaire fera l'objet d'un devis de transport à la charge du contractant général

LOT N° 22 – LUMINAIRES

- Sur l'ensemble de la surface de vente
- Suivant plan d'aménagement du magasin
- Fiches techniques en Annexes

La consultation du fournisseur est à effectuer par le contractant général pour le compte du

Maître d'ouvrage. Il transmettra les plans au fournisseur pour étude et établissement du devis (fournisseur référencé)

Le contractant ou entreprise générale indiquera les dates de pose et de livraison **(à indiquer sur le planning général de travaux)**. Le maître d'ouvrage validera les commandes.

Toute commande complémentaire fera l'objet d'un devis de transport à la charge du contractant général, sauf manquants ou commandes spécifiques du Maître d'Ouvrage.

REFERENCE	DESIGNATION APPAREIL
*** ECLAIRAGE VITRINES ***	
BEVARIOS70/14GR	Kit VARIOS FLAT 70W gris faisceau 14°
BEVARIOS70/78GR	Kit VARIOS FLAT 70W gris faisceau 78°
LILXTS4300-1	Rail triphasé apparent gris 3m
LILXTS4200-1	Rail triphasé apparent gris 2m
LILXTS4100-1	Rail triphasé apparent gris 1m
LILXTS11-1	Alimentation droite grise
LILXTS14-1	Alimentation centrale grise
LILXTS21-1	Jonction en ligne grise

LILXTS23-1	Jonction flexible grise
LILXTS34-1	Jonction coude 90° droit grise
LILXTS35-1	Jonction coude 90° gauche grise
LILXTS41-1	Embout de fermeture gris
LILSKB12-1	Fixation plafond alu
*** ECLAIRAGE PERIPHERIQUE ***	
BEBONO650/235	A- Kit BONO 2x35W 650mm
BEBONO833/135	B-Kit BONO 35W 833mm
BEBONO833/135+35	B'-Kit BONO 35W + 35W
BEBONO1667/235	C-Kit BONO 2x35W 1667mm
BEBONO1667/235+35	C'- Kit BONO 2x35W + 35W
BEBONO2500/335	D- Kit BONO 3x35W 2500mm
BEBONO2500/335+235	D'-Kit BONO 3x35W + 2x35W
BECABZEBONO	Kit de cablage pour projecteur ZEBULON (connectique + platine)
*** ECLAIRAGE CENTRAL ***	
BEAUSTIN80036/830	Suspension AUSTIN 800 36W led 830 finition laquée blanc
BEAUSTIN500/830	Suspension AUSTIN 500 36W led 830 finition laquée blanc
BELIDO226/830NRS	Kit LIDO 2x26W noir suspendu
*** ECLAIRAGE CAISSE ***	
BEAUSTIN250/740BL	Suspension AUSTINE27 alu/laqué blanc diam 250
*** ECLAIRAGE CABINES ***	
BELEDFORCE36/830	Kit LED FORCE 36W 8300
REI30028-10	Kit UNIOSIO LED 16W 2x27° blanc

LOT N° 23 – SONORISATION VIDEO

Matériel :

Désignation	Référence
Haut parleur en applique noir 100V 90db max	HPCC
Haut parleur en applique noir 100V 106db max (Multi-stores)	IL60 TB
Amplificateur PA ligne 100V 30 W	A30
Amplificateur PA ligne 100V 120 W	A121
Amplificateur PA ligne 100V 120 W + Equalizer 7 bandes (Multi-Stores)	PA120W
Amplificateur PA ligne 100V 250 W + Equalizer 7 bandes (Multi-Stores)	MP6925
Mètres de câbles haut-parleur 2*1,5mm	CABLE HP
Lecteur DVD Multi formats sortie vidéo, HDMI, S-vidéo, YUV	DVD
Convertisseur vidéo vers XvGA	CONV
Splitter XvGA 2 voies	XVGA2V
Splitter XvGA 4 voies	XVGA4
Splitter XvGA 8 voies	XVGA8
Splitter XvGA 16 voies	XVGA16
Moniteur LCD 10,4 pouces open frame (vitrine)	LCD104
Moniteur LCD 32 pouces Professionnel	LCD32
Moniteur LCD 40 pouces professionnel bords fins (mur d'image)	LCD400UX
Support mural pour LCD 40 pouces et Plasma 42 pouces	2407
Haut parleur encastrable 126P (diamètre encastrement = 20,6 cm)	126P
Moniteur LCD LED 23 pouces informatique	LCD23
Bâche numérique repositionnable 130*442 cm "PATRICE" + découpe	BACHE P
Bâche numérique repositionnable 130*380 cm "BREAL" + découpe	BACHE B
Kit de pose pour bâches numériques	KITPOSE
Moniteur Plasma 42 pouces Professionnel	PANA
Cordon XvGA 5 mètres	XVGA5MM
Cordon XvGA 10 mètres	XVGA10MM
Cordon XvGA 15 mètres	XVGA15MM
Cordon XvGA 20 mètres	XVGA20MM
Cordon XvGA 30 mètres	XVGA30MM
Cordon XvGA 40 mètres	XVGA40MM
Cordon XvGA 50 mètres	XVGA50MM
Cordon XvGA 60 mètres	XVGA60MM
Cordon de liaison RCA audio	108650
Location mensuelle Player Multimédia	RMP200

Les formats source employés ne sont supportés que par le lecteur DVD préconisé.

La consultation du fournisseur est à effectuer par le contractant général pour le compte du Maître d'ouvrage. Il transmettra les plans au fournisseur pour étude et établissement du devis (fournisseur imposé)

Le contractant ou entreprise générale indiquera les dates de pose et de livraison **(à indiquer sur le planning général de travaux)**.Le maître d'ouvrage validera les commandes

Remarque:

Les câbles sono/vidéo sont livrés indépendamment en début de chantier, en faire la demande auprès de LOOPS.

LOT N° 24 – EXTINGCTEURS

La consultation du fournisseur est à effectuer par le contractant général pour le compte du Maître d'ouvrage. Il transmettra les plans au fournisseur pour étude et établissement du devis

Le contractant ou entreprise générale indiquera les dates de pose et de livraison **(à indiquer sur le planning général de travaux)**.

Le maître d'ouvrage validera les commandes

- **Mise en place de la signalétique, des extincteurs, plans d'évacuation et registre de sécurité.**

LOT N° 25 – ANTENNES ANTIVOL

(ou autre fournisseur - à définir avec le service aménagement)

Système antivol : antennes /9010 (écartement selon plan d'implantation)

Étiquettes : dures avec clous lisses

Accessoires : un détacheur fixe

Garantie : 2 ans

Le plan de la zone d'entrée du magasin devra être communiqué au fournisseur pour étude, tenant compte de la largeur de passage : se référer au plan de câblage joint

- écartement de 1,80 m en centre ville
- écartement en fonction du nombre de barrière (2 ou 3) en centre commercial (maximum : 1.80m)
 - o Schéma d'implantation des gaines en annexe

La consultation du fournisseur est à effectuer par le contractant général pour le compte du

Maître d'ouvrage. Il transmettra les plans au fournisseur pour étude et établissement du devis

Le service aménagement BONOBO indiquera les dates de pose et de livraison en fonction de la fin des travaux **(à indiquer par le contractant général)**

Le maître d'ouvrage validera les commandes

LOT N° 26 – COMPTAGE CLIENTS

Chaque magasin sera équipé d'un système de comptage clients : système en location géré par BONOBO (pose des câbles par l'électricien, branchement par le fournisseur)

Selon les cas : cellule encastrée (cas centre commercial) ou sur poteau (cas centre ville) (coloris RAL9010)

La consultation du fournisseur est réalisée par Bonobo pour le compte du Maître d'ouvrage. Il transmettra le type de cellule souhaité ainsi que les plans du magasin au fournisseur pour étude et établissement du devis

Le service aménagement BONOBO indiquera les dates de pose et de livraison en fonction de la fin des travaux **(à indiquer par le contractant général)**

LOT N ° 27 – ENSEIGNES

L'enseigne bandeau sera de préférence encastrée au dessus de l'entrée et centrée sur le bandeau dans la hauteur, ou, centrée sur la hauteur et la longueur du bandeau.

L'enseigne drapeau sera soit standard, soit de type ABF en secteur sauvegardé. Celle-ci sera éclairée par deux spots judicieusement répartis de chaque côté

Fourniture des enseignes par BONOBO

Pose à la charge de l'affilié dans le cas de magasin affilié et à la charge de BONOBO dans le cas des magasins succursales (le maître d'ouvrage validera les commandes de pose)

Pose à réaliser par le lot Electricité idéalement

- Détail enseignes voir Annexes

La consultation du fournisseur est à effectuer par le contractant général pour le compte du

Maître d'ouvrage. Il transmettra au besoin les plans au fournisseur pour étude et établissement du devis

Le contractant ou entreprise générale indiquera les dates de pose et de livraison **(à indiquer sur le planning général de travaux)**.

Différentes enseignes disponibles :

- Lettre boîtier luminaire : lettres + chaîne Pantone 296 U collées sur un boîtier Blanc diffusant Eclairage intérieur par fluo. Une alimentation électrique + coupure pompier à prévoir (2.00ml 2.70ml et 4.00).
- Lettre boîtier luminaire : lettres + chaîne Blanches diffusantes collées sur un boîtier Pantone 296 U – Eclairage intérieur par fluo. Une alimentation électrique + coupure pompier à prévoir (2.00ml 2.70ml et 4.00).
- Lettre boîtier non luminaire sur picot : lettres + chaîne Pantone 296 U (2.00ml et 4.00).
- Lettre boîtier non luminaire sur picot : lettres + chaîne Blanc (2.00ml et 4.00).
- Enseigne drapeau boîtier luminaire, caisson rétro-éclairé par tubes fluo Long. 700mm x Haut. 500mm x Ep.80mm avec fixation en tube carré sur platine laqué Blanc.
- Enseigne drapeau boîtier non luminaire, Long. 700mm x Haut. 500mm x Ep.40mm avec fixation en tube carré sur platine laqué Blanc.